



Catalogue de formation Ergonomie Normandie

2024/2025

Coordonnées Ergonomie Normandie

Adresse : 20 Passage de la Luciline, 76 000 ROUEN

Email : contact@ergonomie-normandie.com

Téléphone : 06 17 18 58 75

Organisme de formation : 28760644376

Catalogue mis à jour : Juin 2024



■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée à Ergonomie
Normandie au titre de ses actions de formation

Notre société, notre offre de formation

NOTRE COEUR DE MÉTIER : LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Ergonomie Normandie, fondée en 2019 et basée à Rouen, accompagne les entreprises publiques et privées pour tout projet de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

Forte de 18 ans d'expérience, Gaëlle AVERTY, Ergonome Européen et gérante de la société, anime des formations liées à la Préservation de la Santé au Travail : prévention des Troubles Musculo-Squelettiques, des Risques Psycho-Sociaux, Ergonomie et Conception de situations de travail.

Notre organisme de formation est enregistré à la DREETS Normandie et certifié Qualiopi pour ses actions de formation.

Gaëlle AVERTY est agréée IPRP (Intervenant en Prévention des Risques Professionnels) et formatrice habilitée sur le programme TMS Pros de l'Assurance Maladie.

UNE DIVERSITÉ DE FORMATIONS

Que vous soyez dirigeant, encadrant, responsable prévention, représentant du personnel ou salarié, Ergonomie Normandie vous propose une offre de formation complète.

Ces formations vous permettent d'acquérir des connaissances méthodologiques et de développer des compétences en santé et sécurité au travail, afin d'agir au plus près des situations de travail.

Selon la thématique abordée, nos formations peuvent avoir lieu en présentiel ou en distanciel. Des ajustements peuvent être apportés aux dispositifs proposés, n'hésitez pas à nous contacter par mail : contact@ergonomie-normandie.com



Notre offre de formation

01

Fondamentaux en Santé et Sécurité au Travail

02

Troubles Musculo-Squelettiques

2.1 Devenir Personne Ressource du projet de prévention des TMS

2.2 Devenir Chargé de prévention des TMS

2.3 Les TMS : Mieux comprendre pour mieux agir

2.4 Les TMS et le travail sur écran

2.5 Gestes et Postures : limiter les risques liés à la manutention manuelle et au port de charges

03

Risques Psycho-Sociaux

04

Ergonomie et Conception



Objectif général : Etre capable d'initier une démarche en santé et sécurité au travail

Objectifs pédagogiques :

- Conseiller et accompagner son employeur dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques professionnels.
- Evaluer la maturité de l'entreprise au regard de la prévention des risques.
- Repérer les risques présents dans son entreprise
- Identifier des mesures de prévention à partir de l'évaluation des risques.
- Contribuer à la mise à jour des documents santé et sécurité au travail (registres obligatoires, document unique, plan de prévention...).
- Situer son rôle parmi les acteurs en santé et sécurité au travail.

Contenu pédagogique :

- Les différents enjeux de la prévention des risques professionnels
- Le positionnement de l'entreprise par rapport à ses obligations SST
- Les niveaux de prévention : les principes généraux de prévention, la connaissance des risques professionnels.
- Les acteurs de prévention internes et externes
- La mise en place d'une démarche de prévention : de l'identification des risques à la mise en place et au suivi du plan d'action.

Public concerné :

Toute personne ayant de près ou de loin une fonction Prévention/sécurité dans leur quotidien au travail.
10 personnes max

Prérequis :

Aucun prérequis

Méthodes pédagogiques

Exposés didactiques, mises en situation, échanges et retours d'expériences

Modalités d'évaluation :

Évaluation de validation des compétences acquises et délivrance d'une attestation individuelle de fin de formation validant les acquis par notre organisme de formation

Durée :

3 demi-jours

Tarif : 950 € HT/stagiaire

TMS PROS : Devenir Personne Ressource du projet de prévention des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) de l'entreprise (6 jours)

Objectifs pédagogiques :

- Élaborer et animer un projet de prévention des TMS en concertation avec les acteurs concernés.
- Mettre en œuvre une démarche de repérage, d'analyse et d'évaluation de ces risques.
- Établir un diagnostic mettant en lien l'ensemble des facteurs de risque et leurs déterminants.
- Participer à la recherche d'axes de prévention visant à la transformation des situations de travail et à l'élaboration d'un plan d'actions.
- Accompagner l'entreprise dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des mesures de prévention.
- Assurer une veille dans le temps sur la maîtrise des risques de TMS.

Contenu pédagogique :

- La méthodologie de projet.
- La démarche de prévention des TMS : atteintes de l'appareil locomoteur en lien avec l'activité professionnelle (AT/MP).
- Les facteurs de risque de TMS (biomécaniques, psychosociaux, organisationnels et liés à l'environnement).
- Les outils de repérage et d'analyse des situations de travail (démarche, outils).
- L'élaboration de solutions et de pistes de transformation des situations de travail.
- La mise en place et le suivi d'indicateurs de veille

Public concerné :

Toute personne appelée dans son établissement à exercer la fonction de personne ressource du projet de prévention des TMS
Effectif : 8 à 10 personnes maximum

Prérequis :

Avoir réussi l'autoformation @01001 « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels »
Etre en possession d'une lettre d'engagement de la direction dans le cadre de la démarche TMS Pros

Méthodes pédagogiques

Exposés didactiques, mises en situation, échanges et retours d'expériences

Modalités d'évaluation :

Avant la formation : prérequis exigés
Pendant la formation : tests, mises en situation et mise en œuvre du projet
A la fin de la formation : Présentation d'une étude réalisée au sein de son entreprise

Durée :

42h réparties : 5 jours de formation en salle (2jrs+2jrs+1jr) et 2 demi-journées (7h) d'accompagnement par la formatrice en entreprise

Tarif : 2 500 € HT par stagiaire

TMS PROS : Devenir Chargé de Prévention du projet de prévention des troubles Musculo-Squelettiques (TMS) de l'entreprise (4 jours)

Objectifs pédagogiques :

- Se situer dans le cadre d'une action de prévention des TMS construite et pilotée par la Direction de son établissement
- Mettre en œuvre les étapes de repérage, analyse, évaluation des risques TMS et recherche de pistes d'action dans l'établissement
- Identifier des perspectives de travail pour poursuivre l'action à l'issue de la formation.

Contenu pédagogique :

- La prévention des TMS : enjeux généraux, le programme TMS Pros, le dispositif de formation
- Les atteintes à la santé des individus et le lien performance des entreprises
- Les facteurs de risque de TMS (biomécaniques, psychosociaux, environnementaux) et les liens avec l'organisation du travail
- Les éléments structurants d'une démarche de prévention des TMS
- Les méthodes d'analyse des situations de travail, de repérage et d'évaluation des risques TMS (Méthode d'Analyse de la Charge Physique de Travail et RITMS 3)
- L'élaboration de solutions et de pistes de transformation des situations de travail
- Le reporting TMS Pros

Public concerné :

Toute personne appelée dans son établissement à exercer la fonction de chargé de prévention des TMS
Effectif : 8 à 10 personnes maximum

Prérequis :

Avoir réussi l'autoformation @01001 « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels »
Etre en possession d'une lettre d'engagement de la direction dans le cadre de la démarche TMS Pros

Méthodes pédagogiques

Exposés didactiques, mises en situation, échanges et retours d'expériences

Modalités d'évaluation :

Avant la formation : prérequis exigés
Pendant la formation : tests, mises en situation et mise en œuvre du projet
A la fin de la formation : Présentation d'une étude réalisée au sein de son entreprise

Durée :

28h réparties : 3 jours de formation en salle (2jrs+1jr) et 1 demi-journée (7h) d'accompagnement par la formatrice en entreprise

Tarif : 1 800 € HT par stagiaire

Objectif général : Etre capable d'agir sur une situation de travail à risque de TMS

Objectifs pédagogiques :

- Identifier les risques liés à l'activité physique dans le cadre professionnel
- Savoir aménager un poste de travail de façon à limiter la fatigue musculaire et les douleurs dorsales
- Pouvoir appliquer les principes d'économies d'efforts à la réalité spécifique de son établissement
- Prévenir les risques liés au travail sur écran et définir les effets sur la santé

Contenu pédagogique :

- La prévention des TMS : enjeux généraux et réglementation
- Les atteintes à la santé des individus et le lien performance des entreprises
- Les facteurs de risque de TMS (biomécaniques, psychosociaux, environnementaux) et les liens avec l'organisation du travail
- Evaluation des risques et acquisition des principes de prévention (manutention manuelle, port de charges, travail sur écran)
- Analyse et adaptation du poste de travail en fonction des contraintes professionnelles

Public concerné :

Toute personne ayant des responsabilités en matière de santé, sécurité, de production, de méthodes ou de gestion des RH
Effectif : 10 personnes max

Prérequis :

Aucun Prérequis

Méthodes pédagogiques

Exposés didactiques, mises en situation, échanges et retours d'expériences

Modalités d'évaluation :

Évaluation de validation des compétences acquises et délivrance d'une attestation individuelle de fin de formation validant les acquis par notre organisme de formation

Durée :

1 jour

Tarif : 900 € HT par stagiaire

Objectif général : Etre capable d'aménager son poste informatique sur site et en télétravail

Objectifs pédagogiques :

- Définir les enjeux d'une démarche de prévention des TMS
- Connaître les principaux facteurs de risques de TMS et de fatigue visuelle liés au travail sur écran
- Connaître et Mettre en pratique les principes d'aménagement d'un poste informatique

Contenu pédagogique :

- Introduction sur les TMS et les pathologies liées au travail sur écran (AT/MP) : statistiques
- Notions d'anatomie et biomécanique
- Les enjeux d'une démarche de prévention des TMS liés au travail sur écran
- Les risques liés au travail sur écran : posture statique, fatigue visuelle
- Les principales recommandations liées à l'aménagement du poste de travail (disposition des outils, ambiance...)
- Les principes de base de sécurité et d'économie d'effort
- Etudes de cas
- Contextualisation à ma propre situation de travail

Public concerné :

- Toute personne amenée à exploiter un poste informatique
- Effectif : 10 personnes max

Prérequis :

- Aucun Prérequis

Méthodes pédagogiques

- Exposés didactiques, mises en situation, échanges et analyse de son propre poste de travail
- Un fascicule récapitulatif est remis à chacun des participants

Modalités d'évaluation :

- Évaluation de validation des compétences acquises et délivrance d'une attestation individuelle de fin de formation validant les acquis par notre organisme de formation

Durée :

- 1 jour

Tarif : 900 € HT par groupe

Objectif général : Etre capable d'adapter les principes de sécurité physique à sa situation de travail

Objectifs pédagogiques :

- Identifier les dangers et les risques liés à l'activité physique (aux gestes et postures auxquels sont confrontés les participants)
- Connaître les principes de sécurité physique et d'économie d'effort
- Adapter les principes de sécurité physique aux différentes situations de travail spécifiques à l'établissement
- Savoir aménager son poste de travail de façon fonctionnelle

Contenu pédagogique :

- Danger, risque, dommage : comment les identifier ?
- Apport de connaissances sur les TMS : les principales pathologies
- Réflexion sur la mise en œuvre des principes de sécurité physique lors de la manutention manuelle de charges, de postures à risque et des différentes situations de travail rencontrées par les participants
- Prise de conscience de la mobilité corporelle (exercices physiques)
- Hygiène de vie et équilibre personnelle : impacts et conséquences

Public concerné :

Toute personne amenée à exercer une activité manuelle
Effectif : 10 personnes max

Prérequis :

Aucun Prérequis

Méthodes pédagogiques

Alternance de séquences théoriques et de mises en situation, échanges entre pairs
Un fascicule récapitulatif est remis à chacun des participants

Modalités d'évaluation :

Évaluation de validation des compétences acquises et délivrance d'une attestation individuelle de fin de formation validant les acquis par notre organisme de formation

Durée :

0.5 jour à 1 jour

Tarif : 450 à 900 € HT par groupe

Objectif général : Identifier les facteurs de risques de RPS et agir collectivement

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre les mécanismes des RPS, leurs causes et déterminants
- Mobiliser des ressources pratiques et méthodologiques dans le cadre de la prévention des RPS
- Appréhender les principales étapes d'une démarche de prévention des RPS et les leviers d'actions
- Construire collectivement une démarche de prévention des RPS et partager un langage commun

Contenu pédagogique :

- Rappels sur le contexte de la prévention des risques professionnels et le lien avec les RPS.
- La problématique des troubles psychosociaux : notions sur les risques et déterminants des risques
- La dimension psychosociale du travail : agir au quotidien
- Études de cas.

Public concerné :

Toute personne intervenant en prévention des risques professionnels (HSE, membre de CSSCT, RH, encadrement,...)
Effectif : 10 personnes max

Prérequis :

Aucun Prérequis

Méthodes pédagogiques

Alternance de séquences théoriques et de mises en situation, échanges entre pairs

Modalités d'évaluation :

Évaluation de validation des compétences acquises et délivrance d'une attestation individuelle de fin de formation validant les acquis par notre organisme de formation

Durée : 1 jour

Tarif : 900 € HT par stagiaire

Objectif général : Prendre en compte les principales recommandations d'aménagement dès la conception

Objectifs pédagogiques :

- Définir les enjeux d'une démarche de prévention
- Définir l'ergonomie et ses champs d'intervention
- Comprendre la problématique des troubles musculosquelettiques, en général et dans l'entreprise
- Identifier les facteurs de risque et les éléments protecteurs via l'analyse d'une situation de travail
- Se familiariser avec les outils d'analyse de situations de travail, l'usage et les limites des normes en conception

Contenu pédagogique :

- Définition et enjeux d'une démarche de prévention (cadre réglementaire)
- Définition de l'ergonomie
- L'Homme au travail : normes et variabilité
- Les ambiances physiques de travail
- L'impact des facteurs organisationnels sur une situation de travail
- Analyse d'activité : comment analyser l'activité réelle d'un opérateur ? Quels outils utilisés ? Pour quoi faire ?
- Etude de cas en interne

Public concerné :

Toute personne en charge de la conception de situations de travail (responsable de production, bureau d'études, méthodes, maintenance)
Effectif : 10 personnes max

Prérequis :

Aucun Prérequis

Méthodes pédagogiques

Alternance de séquences théoriques et de mises en situation, échanges entre pairs

Modalités d'évaluation :

Évaluation de validation des compétences acquises et délivrance d'une attestation individuelle de fin de formation validant les acquis par notre organisme de formation

Durée : 3 jours (2 jours + 1 jour)

Tarif : 1350 € HT par stagiaire

Une formation vous intéresse ?

Complétez ce bulletin de pré-inscription accessible
par QR CODE et faites-le parvenir à l'adresse :
contact@ergonomie-normandie.com
ou contactez directement Ergonomie Normandie



Coordonnées Ergonomie Normandie

Adresse : 20 Passage de la Luciline, 76 000 ROUEN

Email : contact@ergonomie-normandie.com

Téléphone : 06 17 18 58 75

Certification Qualiopi

Ergonomie Normandie, organisme de formation, est certifié Qualiopi pour ses actions de formation.

QUALIOPI est un processus de certification né de la loi du 5 septembre 2018. Valable pour une durée de trois ans, son but est de garantir la qualité de la formation et de proposer une plus grande lisibilité de l'offre de formation aux entreprises et aux stagiaires.



Coordonnées Ergonomie Normandie

Adresse : 20 Passage de la Luciline, 76 000 ROUEN

Email : contact@ergonomie-normandie.com

Téléphone : 06 17 18 58 75

Conditions Générales de Vente (1/3)

Mises à jour le 02 septembre 2024

Les présentes conditions générales de vente (ci-après dénommées « CGV ») s'appliquent à l'ensemble des relations contractuelles entre :

La SARL Ergonomie Normandie, société à responsabilité limitée au capital de 5000 euros, immatriculée au RCS de Rouen sous le numéro 903 586 824, et domiciliée au 20 Passage de la Luciline, CS 40641, 76000 ROUEN, cabinet de conseil et organisme de formation professionnelle, enregistré sous le numéro 8760644376 auprès du Préfet de Normandie,
ci-après dénommée « Ergonomie Normandie ».

Et, toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une prestation de formation auprès d'Ergonomie Normandie
ci-après dénommée « le Client ».

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société Ergonomie Normandie

Stagiaire : personne physique qui participe à une formation

CGV : Conditions Générales de Vente

OPOC : Opérateur de compétences agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises

Article 1 : Nos Services

Ergonomie Normandie propose les services et prestations suivants :

- Conseil : Prestation de conseil et d'assistance en prévention des risques professionnels et préservation de la Santé au Travail, en entreprise (prestation disponible sur demande auprès d'Ergonomie Normandie par téléphone et/ou mail et/ou rencontre sur site)

- Formation : Formation avec programme général ou formation sur-mesure, au sens de l'article L6313-1 du Code de Travail (catalogue de formation disponible sur demande auprès d'Ergonomie Normandie par téléphone et/ou mail et/ou information sur le site internet selon formation)

Les présentes CGV constituent l'accord régissant pendant sa durée les relations entre Ergonomie Normandie et ses Clients dans le cadre de la vente de prestations de services.

A défaut de dispositions particulières convenues entre Ergonomie Normandie et son Client, les prestations effectuées sont soumises aux CGV décrites ci-après.

Toute commande passée ainsi que tout Contrat conclu avec Ergonomie Normandie implique l'adhésion pleine et entière et sans réserve du Client à ces CGV.

Le fait qu'Ergonomie Normandie ne mette pas en œuvre l'une ou l'autre clause établie en sa faveur dans les présentes conditions ne peut être interprété comme une renonciation de sa part à s'en prévaloir.

Article 2 : Accès à nos services

Les prestations dispensées par la société Ergonomie Normandie sont ouvertes à tous, sans condition discriminatoire.

Article 3 : Modalités d'inscription à une formation

Pour chaque prestation de formation, les demandes d'inscriptions se font directement auprès d'Ergonomie Normandie, par courriel à contact@ergonomie-normandie.com ou par téléphone au 06.17.18.58.75.

Le bulletin d'inscription associé à la convention de formation et aux conditions générales de vente constitue notre bon de commande pour l'activité de formation.

Toute inscription vaut acceptation sans réserve par le Client des conditions générales de vente et de l'intégralité du programme de stage ou/et de la convention liée à la prestation désirée. L'inscription n'est définitive qu'à réception par mail du bulletin d'inscription, de la convention de formation et du devis dûment remplis, datés, signés avec le cachet.

Aucune inscription orale ni aucune inscription par simple retour de courriel ne pourra être prise en compte ni engager Ergonomie Normandie en tant que cabinet conseil ou organisme de formation.

Article 4 : Organisation de nos prestations de formation

Conditions d'exécution

Afin de s'assurer que la prestation choisie correspond aux attentes du Client, Ergonomie Normandie, en tant qu'organisme de formation, peut organiser un entretien de cadrage au cours duquel les besoins et objectifs des stagiaires seront déterminés.

Les prestations proposées sont organisées par Ergonomie Normandie qui prend en charge la mise à disposition de locaux adaptés et garantit la présence d'intervenants qualifiés pour chaque prestation.

Le Client peut également faire le choix d'organiser la prestation au sein de ses locaux.

Dans le cas contraire, Ergonomie Normandie, en tant qu'organisme de formation, est le seul décisionnaire concernant le lieu de la prestation et peut être amené à le modifier au cours de la prestation.

Ergonomie Normandie est seul décisionnaire concernant l'intervenant choisi pour animer la prestation et peut être amené à le remplacer au cours de la prestation.

Inscriptions, convocations et documents

Après réception du bulletin d'inscription, une confirmation d'inscription est envoyée au Client par courriel et une convention de formation est rédigée entre Ergonomie Normandie et le Client associée au devis. A réception de ces documents complétés par le Client, une convocation est écrite et envoyée directement au stagiaire, avec copie au responsable de l'inscription, par mail au plus tard 10 jours avant le début de la formation ou à réception de l'inscription si celle-ci est faite moins de 10 jours avant le début de la formation.

Il appartient au responsable de l'inscription de s'assurer que le stagiaire a reçu la convocation envoyée.

Un certificat de réalisation est remis individuellement aux stagiaires dès lors où la formation a été suivie intégralement. Un doublé est envoyé au Client.

Organisation des groupes

Nous limitons, dans un souci d'efficacité pédagogique, nos groupes de 4 à 10 personnes selon les thèmes. De tels groupes favorisent l'échange et la réponse aux attentes de chacun. Nous insistons sur la nécessité du respect de prérequis qui permettent de profiter

Conditions Générales de Vente (2/3)

pleinement des formations et d'atteindre les objectifs fixés.

L'équipe est à la disposition des stagiaires pendant leur séjour pour les aider sur quelque sujet que ce soit.

Participation

Nous accueillons les stagiaires dans des locaux appropriés à la formation. L'adresse est précisée sur la convocation. Les horaires sont : 9h/12h30 et 13h30/17h. L'accueil dans l'établissement est ouvert 30 minutes avant le début de la formation. L'accueil en salle de formation se fait 15 minutes avant le début de la formation.

En cas d'absence ou de retard, les stagiaires devront prévenir Ergonomie Normandie et fournir un justificatif écrit. Aucun stagiaire ne peut quitter les lieux de la formation sans une autorisation préalable de son entreprise. -

Le stagiaire s'engage à respecter le règlement intérieur d'Ergonomie Normandie applicable aux stagiaires, affiché dans les locaux et accessible sur demande mail.

Suivi

Nous offrons à tous nos stagiaires la possibilité de contacter par mail ou par téléphone au 06.17.18.58.75, dans un délai de 3 mois, leur formateur pour tout complément d'information qu'ils souhaiteraient suite à leur stage.

Annulation, abandon ou report des formations

- Du fait d'Ergonomie Normandie :

D'une manière générale, en cas de survenance d'un événement indépendant de la volonté d'Ergonomie Normandie, ce dernier pourra procéder au report de la formation sans aucun dédommagement. Il proposera au Client de nouvelles dates et/ou nouveau lieu, ce qui donnera lieu à une nouvelle contractualisation.

Ergonomie Normandie définit dans ses fiches de formation et programmes le nombre requis de participants. Ergonomie Normandie peut maintenir une formation avec un nombre réduit de stagiaires sauf si ce nombre est jugé pédagogiquement insuffisant. Ergonomie Normandie se réserve alors le droit d'ajourner le stage. Dans ce cadre, Ergonomie Normandie s'engage à informer le Client dans les 11 jours ouvrables et à proposer une nouvelle date. Un écrit de confirmation est envoyé au Client.

Ergonomie Normandie se réserve le droit exceptionnel d'annuler ou reporter une formation en cas de force majeure et s'engage à informer le Client et à proposer une nouvelle date. Un écrit de confirmation est envoyé au Client. De façon non exhaustive, les événements pouvant contraindre Ergonomie Normandie, en tant qu'organisme de formation, à procéder à un report sont les suivants : l'absence d'un formateur, le nombre de stagiaires inscrits

insuffisant, tout problème logistique ou technique.

- Du fait du Client :

Le Client peut annuler ou reporter, sans frais, une formation si cela intervient au plus tard 11 jours ouvrables avant la date de début de la formation. Il est possible de remplacer une personne par une autre ayant le même profil et le même besoin.

Après ce délai, quel qu'en soit le motif, à l'exception d'un cas de force majeure, Ergonomie Normandie se réserve le droit de facturer directement au Client des frais d'annulation selon les conditions suivantes :

- De 11 à 06 jours ouvrables avant la formation : 50 % de la commande

- De 05 jours ouvrables au démarrage de la formation : 100 % de la commande

- Après le début de la formation en cas d'abandon ou d'absentéisme, Ergonomie Normandie se basera sur la feuille d'émargement (feuille de présence) pour facturer directement au Client la totalité du prix de la formation ou de la prestation.

Toute annulation ou changement doit nous parvenir par écrit. C'est la date de réception de l'annulation écrite qui fait foi.

Article 5 : Obligations de Ergonomie Normandie

Ergonomie Normandie, en tant qu'organisme de formation, s'engage à mettre tout en œuvre pour assurer le bon déroulement de la prestation choisie par le Client. A ce titre, Ergonomie Normandie s'engage à faire tout son possible pour garantir un accueil dans des locaux sains, propres et adaptés aux conditions de la prestation. Néanmoins, Ergonomie Normandie ne saurait être tenu responsable en cas de défaillance de ses prestataires d'accueil.

De plus, Ergonomie Normandie s'engage à respecter sa politique en matière de recrutement pour l'ensemble des prestations dispensées afin de garantir la qualité des interventions et l'habilitation des intervenants aux outils utilisés.

Ergonomie Normandie étant soumis à une obligation de moyens, sa responsabilité ne saurait être engagée que pour des fautes commises consciemment et alors qu'il disposait de l'ensemble des éléments nécessaires. En tant qu'organisme de formation, Ergonomie Normandie s'engage à tenir le stagiaire et le Client de tout changement qui pourrait survenir au cours de la prestation.

Ergonomie Normandie, en tant qu'organisme de formation, s'engage à respecter l'ensemble des termes du contrat conclu, en particulier le programme et le déroulement de la prestation.

Ergonomie Normandie s'engage également à mettre tout en œuvre pour garantir la confidentialité des échanges entre les stagiaires et l'intervenant. Plus généralement, Ergonomie Normandie s'engage à ne pas divulguer,

transmettre ou vendre une information récoltée au cours de la prestation.

Article 6 : Obligations du stagiaire et du Client

Le Client s'engage à respecter l'ensemble des modalités de la prestation fixée dans le document contractuel signé. Il s'engage également à procéder au règlement de la prestation dans les délais convenus.

Le stagiaire s'engage à être présent et ponctuel lors de la prestation, à respecter le règlement intérieur des lieux où la prestation aura lieu.

Le stagiaire s'engage à adopter un comportement respectueux envers les intervenants et autres bénéficiaires de la prestation. En cas de manquement du stagiaire à ces obligations, Ergonomie Normandie pourra être amené à modifier les conditions initiales de la prestation, voire à mettre un terme à cette prestation, sous respect du Code du Travail.

Article 7 : Propriété intellectuelle

Ergonomie Normandie s'engage sur la confidentialité de l'ensemble des informations transmises par le Client au cours des prestations, ainsi qu'à ne divulguer sous aucun prétexte les documents confiés. Pour mémoire : l'utilisation des documents par Ergonomie Normandie est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957 : « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause est illicite ». L'article 41 de la même loi n'autorise que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et « les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source ».

Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du code pénal.

Le Client s'engage en son nom et celui de ses collaborateurs ou de tout intervenant avec lequel il serait lié par contrat à respecter la propriété intellectuelle et à utiliser les supports et outils fournis en conformité avec les règles d'usage et en particulier à ne pas les diffuser à l'extérieur ou en faire un usage commercial. En cas de manquement à cette clause, la responsabilité du Client et/ou du stagiaire pourra être engagée.

Article 8 : Détermination du prix

Les tarifs de nos prestations sont indiqués HT et sont majorés du taux de TVA applicable en vigueur à la date de facturation. Les prix communiqués comprennent les frais de la prestation et/ou d'animation ainsi que les éventuels documents pédagogiques distribués. Sauf mention expresse contraire dans le devis

Conditions Générales de Vente (3/3)

et/ou la convention et/ou le contrat signé (s), les repas ne sont pas inclus dans ce prix.

Étant donné qu'Ergonomie Normandie propose des prestations sur mesure en formation, le prix final de la prestation peut varier. Ainsi, il est convenu que le prix dû est le prix mentionné sur le devis et/ou la convention et/ou le contrat, même s'il diffère du prix affiché sur les sites Internet d'Ergonomie Normandie, ou sur les différentes plateformes où leurs prestations sont référencées.

Article 9 : Facturation & Règlement

Nos factures sont émises en amont de la formation. Leur règlement par le Client doit être effectif avant le démarrage de la formation par le stagiaire.

En cas de prise en charge du prix de la formation par un OPCO, le Client doit en informer par mail Ergonomie Normandie : contact@ergonomie-normandie.com. Il appartient au Client de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande. Lorsque l'opérateur de compétences permet le paiement par subrogation, le Client peut sélectionner cette option mais doit en informer Ergonomie Normandie par mail à contact@ergonomie-normandie.com. L'accord de prise en charge doit être communiqué au moment de l'inscription accompagné du dossier complété.

Si l'accord de prise en charge ne parvient pas à l'organisme de formation au premier jour de la formation, la totalité des frais de formation sera facturée au Client, suivant les modalités établies aux termes du contrat et/ou de la convention. En cas de prise en charge partielle par l'opérateur de compétences, la partie non prise en charge sera directement facturée au Client. Les paiements seront effectués auprès d'Ergonomie Normandie par virement, en tenant compte de l'adresse et des coordonnées bancaires figurant sur la facture.

Toute somme due non payée dans un délai de quarante-cinq (45) jours après la facturation donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard fixées sur le taux directeur de refinancement de la BCE, majoré de dix (10) points. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit. En cas de non-paiement d'une facture arrivée à échéance et relancée selon notre procédure interne, Ergonomie Normandie se réserve le droit de suspendre les prestations en cours. Les pénalités applicables sont celles indiquées sur la facture et suivent la réglementation en vigueur.

Conformément aux articles 441-6 du code de commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement. En cas d'annulation d'une formation, l'acquiescement du dédit ne peut en aucun cas être imputé sur le montant de la participation à la formation professionnelle et ne donne pas lieu à une convention de formation. La facturation fera l'objet d'une facturation simple.

Article 10 : Demande de remboursement

Au moment de son inscription et/ou du positionnement initial, le Client accepte sans réserve le programme qui lui est communiqué. En conséquence, une fois la prestation effectuée, il ne peut être donné lieu à aucune demande de remboursement.

Article 11 : Protection des données personnelles

Conformément à la réglementation RGPD et à la loi relative à la protection des données personnelles, l'ensemble des données personnelles recueillies au cours de la prestation fait l'objet d'un traitement effectué sous le contrôle de la Direction d'Ergonomie Normandie. Ces données permettent d'assurer le bon déroulement des prestations d'Ergonomie Normandie en tant qu'organisme de formation, qui en est seul destinataire.

Ergonomie Normandie s'engage à ce qu'aucune donnée ne soit transmise à un tiers sans l'accord préalable du Client. Par les présentes conditions générales, le stagiaire accepte que ses données soient transmises à l'intervenant et à tout autre acteur de la prestation choisie. Les données du stagiaire seront conservées jusqu'à cinq ans après la fin de la prestation. Ce délai s'interrompt en même temps que le délai de prescription. Le Client dispose d'un droit d'accès, d'opposition, de limitation et de rectification des données le concernant. Ces droits peuvent être mis en œuvre par courrier à l'adresse suivante : Ergonomie Normandie, 20 Passage de la Luciline, CS 40641, 76000 ROUEN ou par courriel à contact@ergonomie-normandie.com. Le Client est désormais informé qu'il peut se prévaloir des droits inscrits aux articles 48 et suivants de la loi du 6 janvier 1978.

En particulier, il peut contacter Ergonomie Normandie aux adresses susmentionnées afin d'obtenir la confirmation que ses données font ou non l'objet d'un traitement et d'obtenir des renseignements sur la finalité du traitement ainsi que son fonctionnement.

Le Client peut solliciter, à ses frais, l'obtention d'une copie de ses données. Le stagiaire peut se prévaloir de son droit à l'oubli sous réserve de répondre aux conditions légales et réglementaires existantes. Le cas échéant, Ergonomie Normandie effacera les données concernées dans les meilleurs délais. Le Client peut également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après son décès.

Dans le cas d'un désaccord du Client sur les procédures mises en œuvre par Ergonomie Normandie pour la protection de ses données, il lui est possible d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique des Libertés.

Article 12 : Réclamation

Toute réclamation doit être réalisée via un courriel à l'adresse suivante dans un délai de trois (3) mois à compter du fait générateur : contact@ergonomie-normandie.com ou par contact téléphonique.

Article 13 : Responsabilité

Ergonomie Normandie ne pourra en aucun cas être déclaré responsable d'un préjudice financier, commercial ou d'une autre nature, causé directement ou indirectement par les prestations fournies. Article 14 : Loi applicable et règlement des litiges Les relations entre Ergonomie Normandie et le Client sont régies par le Code de Commerce. Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute saisine des juridictions. En l'absence d'issue amiable favorable, il est expressément convenu que le Tribunal de Commerce de Rouen sera seul compétent.

Article 14 : Modification unilatérale des conditions générales

Ergonomie Normandie se réserve le droit de modifier ses Conditions Générales de Vente à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la signature du devis, du contrat ou de la convention. Ces conditions générales prévaudront sur toutes autres Conditions Générales ou particulières non expressément agréées par Ergonomie Normandie en tant qu'organisme de formation.

Article 15 : Contact

Le Client et le stagiaire peuvent contacter Ergonomie Normandie directement par mail à contact@ergonomie-normandie.com et/ou le consultant qui intervient ou qui est intervenu sur la prestation.

Fait à Rouen, le 26 septembre 2021, mis à jour le 02 septembre 2024

Pour Ergonomie Normandie,
Gaëlle AVERTY, Gérante

Ergonomie Normandie
Gaëlle AVERTY
20 Passage de la Luciline
76000 ROUEN
01 23 510 024 000 18

Pour le Client
Nom et Qualité du signataire